

Vue d'ensemble des banques et négociants en valeurs mobilières

L'année 2014 a été marquée par un nouveau rétrécissement des marges dégagées par les opérations d'intérêts et de commissions, un léger ralentissement de la croissance des crédits hypothécaires, une incertitude durable et des risques grandissants dans les activités transfrontières de gestion de fortune.

Durant l'exercice 2014, les conditions cadres sont restées difficiles pour les banques et les négociants en valeurs mobilières en Suisse. Les revenus des opérations d'intérêts sont demeurés quasi inchangés en raison de la faiblesse durable des taux d'intérêt. Les débats sur la conformité fiscale des clients des banques se sont poursuivis.

Pression internationale toujours forte

La pression internationale exercée sur la gestion de fortune transfrontières n'a pas faibli en 2014 et restera une source de préoccupations pour la place financière et la FINMA ces prochaines années. Outre les Etats-Unis, plusieurs pays ont lancé des enquêtes pénales médiatiques (Allemagne, France, Belgique et Argentine) ou menacent de le faire (Israël et Inde). La FINMA suit attentivement la situation et incite les banques, dans le cadre de ses activités de surveillance et, si nécessaire, d'une procédure d'enforcement, à évaluer, à maîtriser et à limiter leurs risques juridiques et leurs risques de réputation correspondants³².

Le programme lancé fin août 2013 pour mettre un terme au différend fiscal³³ entre les Etats-Unis et les banques suisses a sollicité des ressources considérables et engendré des coûts internes et externes élevés pour les établissements ayant choisi la catégorie 2, sans qu'aucune procédure n'ait pu être clôturée jusqu'à présent. Les banques intéressées par les catégories 3 et 4 devaient s'annoncer jusqu'à fin décembre 2014.

Plusieurs établissements ont enregistré des sorties de fonds de la clientèle, car ils se sont séparés des clients ne présentant pas un statut fiscal adéquat ou ceux-ci ont effectué des déclarations volontaires dans leur pays d'origine. Cette tendance devrait se renforcer à mesure que l'introduction de l'échange automatique de renseignements, prévue en 2017 ou en 2018, se rapprochera.

Risques de fluctuation des taux et croissance hypothécaire

La surveillance et le pilotage des risques de fluctuation des taux revêtent toujours une grande importance compte tenu des taux d'intérêt durablement faibles. C'est pourquoi la FINMA a réalisé des contrôles sur place dans plusieurs banques commerciales en 2014 et examiné leur gestion des risques de manière approfondie. Ce sujet a également été abordé lors d'entretiens réguliers avec les représentants des banques. Des mesures organisationnelles sont ordonnées ou un renforcement des fonds propres est exigé lorsque des particularités sont constatées en la matière et que cela s'avère nécessaire du point de vue prudentiel.

La situation actuelle sur le marché hypothécaire demeure incertaine. Les taux d'intérêt faibles, qui constituent le principal moteur du marché immobilier, se poursuivent. La FINMA a toutefois observé un léger ralentissement de la progression des créances hypothécaires en 2014 en raison, d'une part, de facteurs politiques comme la maîtrise de l'immigration et, d'autre part, de la mise en œuvre de mesures réglementaires : le Conseil fédéral a décidé de relever à nouveau le volant anticyclique de fonds propres pour l'immobilier résidentiel et de le porter de 1 % à 2 % dès la fin juin 2014. Par ailleurs, l'Association suisse des banquiers a révisé son autorégulation relative aux hypothèques sur la base des entretiens menés avec les autorités. Cette adaptation concerne, pour l'essentiel, un raccourcissement de la durée d'amortissement pour les hypothèques de deuxième rang, une définition plus précise des fonds propres, la prise en compte du revenu du conjoint au sens d'une solidarité passive et l'introduction du principe de la valeur la plus basse dans les estimations immobilières.

³² Cf. chapitre « Gestion des risques juridiques aux Etats-Unis », p. 84.

³³ Cf. communiqué de presse du 30 août 2013 du DFF (<http://www.efd.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00467/index.html?lang=fr&msg-id=50049>).

La FINMA a réalisé en 2014 des contrôles sur place axés sur les immeubles de rendement, contrôles qui ont révélé de grandes disparités entre les banques dans les évaluations de ces biens. Elle a également procédé à des tests de résistance en matière d'hypothèques auprès des établissements bancaires pour déterminer le potentiel de pertes lors d'une éventuelle crise immobilière. Cela permet de sensibiliser les banques à ce sujet et les incite à prendre en considération une évolution défavorable spécifique du marché hypothécaire dans leur gestion des risques.

Produits des commissions en baisse et charges d'exploitation stables

Les produits des commissions ont légèrement fléchi d'une année à l'autre, malgré l'évolution positive des marchés des actions. Comme les années précédentes, cela tient à la proportion élevée de liquidités dans la plupart des portefeuilles clients. Les charges d'exploitation sont demeurées stables. Le nombre d'établissements affichant des pertes reste important, notamment parmi les petits établissements et ceux qui sont sur le point de cesser leur activité.